

Edito

La coopération est le moteur de la CII à la condition que tous les partenaires fassent preuve d'une volonté commune à s'engager durablement à tous les niveaux : des collaborateurs terrain en passant par les chefs de Service ,.... La CII doit être **ancrée** dans leur pratique quotidienne.

L'importance de cette collaboration se perçoit dans les chiffres ! Chaque année, environ 2000 personnes annoncées à l'assurance chômage, à l'aide sociale ou à l'assurance invalidité sont concernées par une prise en charge interinstitutionnelle en Valais.

Fort heureusement, ces problématiques d'insertion ne relèvent pas forcément d'une collaboration multilatérale formalisée ou en d'autres termes, d'une CII complexe. Très souvent, une coordination bilatérale ou/et en réseau entre professionnels satisfait amplement l'objectif de prévention d'exclusion du marché du travail, à condition que certaines règles et principes comme l'obligation de collaborer, le respect des décisions des partenaires, ... soient appliqués et respectés par tous.

La CII Valais a donc décidé de renforcer le système du bilatéralisme en revisitant certaines conventions et directives établies entre partenaires et en élaborant de nouveaux projets ciblés vers des publics en situation de précarité. Enfin, au regard des ressources toujours plus rares et des défis économiques et politiques, il est indispensable de préserver les modèles de collaboration existants, en les adaptant et en les développant.

C'est uniquement dans ces conditions que la CII pourra contribuer durablement au succès de l'intégration des personnes en difficulté et poursuivre sa mission débutée il y a plus de 20 ans.

Bilan 2017: Insertion professionnelle des requérants d'asile

En 2017, le flux migratoire est resté stable en Valais :

- Environ 50 arrivées par mois.
- La majeure partie des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement est âgée de 20 à 34 ans et est appelée à rester en Suisse.

L'Office de l'asile met l'accent sur l'insertion professionnelle de cette population. Notre stratégie est d'adapter le système d'accueil des requérants



d'asile en 2019 pour qu'il réponde à la restructuration de la Loi sur l'asile. Toutes les personnes attribuées au canton du Valais bénéficieront alors du processus d'insertion sociale et professionnelle.

Le processus s'articule autour de 3 axes :

1. **Renforcement des cours de langue** dans les foyers de premier accueil où les arrivants demeurent en moyenne six mois.
2. Définition d'un projet de vie individualisé.
3. Suivi étroit par l'assistant social des personnes à insérer en priorité, soit les jeunes âgés de 15 à 25 ans, et les personnes admises provisoirement âgées de 26 à 40 ans, les autres restant aussi dans le focus de l'insertion professionnelle mais de façon moins serrée.

Via la collaboration interinstitutionnelle, nous avons pu ouvrir des classes d'intégration adaptées pour les rentrées scolaires 2016/17 et 2017/18. Dans les foyers, nous avons ouvert des classes d'école enfantine et primaires multi-degrés.

En parallèle des cours de langue, l'Office a continué à développer des programmes spécifiques de formation, adaptés à la réalité cantonale du marché du travail par trois projets spécifiques :

1. Viticulture
2. Arboriculture
3. Hôtellerie / restauration : ce cours se déroule entre autres au restaurant « Le Temps de vivre » (distingué par Trip Advisor en 2017) aux Mayens-de-Chamoson.

Trois changements facilitants sont encore à relever dans le domaine de l'insertion professionnelle des requérants d'asile :

1^{er} changement : le SICT, le SAS et le SPM ont étendu à la plaine le secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans les régions de montagne.

2^e changement : le secteur des soins à domicile et les professions de la santé ont été ajoutés aux autres domaines qui n'exigeaient pas de preuves de recherches préalables de personnel sur le marché indigène (agriculture, professions de la boulangerie et de la boucherie et activités dans les ménages privés et collectifs) ;

3^e changement : la taxe spéciale sur le revenu de l'activité lucrative a été supprimée par l'entrée en vigueur début 2018 de la modification de l'Ordonnance fédérale 2 sur l'asile relative au financement.

Dans ce contexte, l'Office de l'asile envisage avec plus de sérénité l'accomplissement de l'une de ses cinq missions, l'insertion socio-professionnelle des personnes migrantes.

TRAVAIL.SWISS

Travail.swiss, le nouveau portail de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi, est en ligne depuis janvier. Cette plateforme offre notamment aux demandeurs d'emploi, aux employeurs et aux institutions un accès centralisé à une large palette d'informations et de services.

Demandeurs d'emploi - À la recherche d'un nouvel emploi ?

Premiers pas après un licenciement: quels sont vos droits et vos devoirs

Inscription auprès de l'ORP et de la caisse de chômage

Conseil, placement, mesures relatives au marché du travail, collaboration interinstitutionnelle et recherche d'un nouveau poste



Employeurs - Postes à repourvoir, obligation d'annonce des postes vacants ?

Recherche de candidat(s)/e(s)

Annonce des postes vacants / principes et actualités sur l'obligation d'annoncer les postes vacants

Prestations des ORP / réduction d'horaires de travail et intempéries

Institutions - Actualités en lien avec l'assurance-chômage

Communiqués de presse

Statistiques du marché du travail

FAQ sur le chômage et l'assurance-chômage

Perspectives

Les procédures administratives sous forme papier laisseront progressivement place aux services en ligne. Le portail travail.swiss permet ainsi d'améliorer et de simplifier l'échange entre les demandeurs d'emploi, les entreprises et l'administration. En 2018 et 2019, des nouveaux services en ligne viendront s'ajouter pour permettre l'exécution des processus administratifs en grande partie sous forme numérisée.



ADDICTION | VALAIS
SUCHT | WALLIS

Addiction Valais Journée nationale alcool 2018

La consommation problématique d'alcool et les troubles psychiatriques sont souvent liés. L'alcool est régulièrement utilisé comme "médicament" pour soulager les symptômes. Ce risque d'automédication peut entraîner une dépendance à l'alcool et aggraver ces symptômes en raison de ses effets psychoactifs.

La prochaine *Journée nationale alcool* aura lieu le **24 mai 2018**, sur le thème : **"Matin, midi et soir - quand l'alcool devient médicament"**.

En tant que partenaire à cette action nationale, Addiction Valais participe à cette journée en sensibilisant la population aux risques engendrés par cette manière de consommer.

La *Journée nationale alcool* s'attaque à un double défi : outre la dépendance, elle aborde le thème sensible de la santé psychique. De nombreuses personnes ont du mal à parler du poids qu'elles portent, de leur souffrance et essaient de régler leurs difficultés par elles-mêmes. La *Journée nationale alcool* permet de réunir ces deux thèmes et d'encourager la coopération entre les institutions actives dans ces deux domaines.

La Fondation Addiction Valais, par ses centres ambulatoires régionaux ou par ses centres de traitements résidentiels, s'engage dans l'aide aux personnes confrontées aux problèmes de dépendances.

www.addiction-valais.ch

Mesure d'évaluation de l'employabilité des jeunes en T1

La mesure EVAL T1 (évaluation de l'employabilité des jeunes en transition 1) financée par le SICT et organisée depuis mars 2017 par le BIZ dans le Haut-Valais et par le CIO dans le Valais romand est suivie par un groupe de travail composé de représentants du BIZ, du CIO, des ORP, des organisateurs de SEMO et de la LMMT.

Le groupe s'est réuni à 4 reprises afin de dresser un bilan périodique de la mesure. Les retours des différents partenaires sont globalement positifs et, sur la base des remarques de chacun, les adaptations nécessaires ont été apportées.

La **fréquentation** est la suivante:

- ✓ 13 décisions de participation de l'ORP du Haut-Valais pour les 3 cours collectifs organisés par le BIZ et 23 autres décisions pour des cours individuels.
- ✓ 173 décisions prises par les ORP du Valais romand pour les 20 cours collectifs organisés par le CIO.

Les jeunes sortant de la scolarité obligatoire et suivis par l'orientation scolaire et professionnelle doivent être en possession d'une recommandation d'orientation en cas d'inscription à l'ORP.

Afin d'éviter un engorgement de la mesure EVAL T1 après la fin de l'année scolaire qui représente le pic annuel des inscriptions de jeunes à l'ORP, il a été décidé que, si l'évaluation du conseiller d'orientation est suffisamment claire, l'ORP peut directement aiguiller le jeune vers la mesure ou le dispositif adapté sans passer par l'EVAL T1.

Il est ressorti que pour que les conseillers ORP puissent donner suite à l'évaluation donnée à la fin de la mesure, il est important qu'ils connaissent le dispositif et les mesures en faveur de la T1.

En début d'année 2018, une information sur la plateforme T1 a été donnée aux répondants CII en faveur des jeunes et des conseillers répondants de la T1 de chaque ORP y ont participé.



CII-Valais

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)
Collaboration interinstitutionnelle (CII)
Av. du Midi 7, 1950 Sion
Tél. 027 606 73 20, Fax 027 606 73 39
Anne Beney Confortola
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

 <https://www.vs.ch/cii>